



Compte rendu du Conseil Municipal **du 8 AVRIL 2019 à 20H00**

PRESENTS : M. Nicolas RUBIN, Maire, M. Franck MARCHAND, Mme Michèle TOCHET, Mme Monique MAXIT Adjoints.

Mmes Karine BERTHET, Gabrielle DAVID, Nicole MOUTHON, Aline PLOTON, Conseillères municipales,

MM. Jérôme BUTTOUDIN, Frédéric DAVID, Gérard MAXIT, Dominique VUARAND, Conseillers municipaux

PROCURATION :

M. Kevin MICHEL donne procuration à Monsieur Franck MARCHAND

Mme Catherine **ROQUIGNY** donne procuration à Monsieur Jérôme **BUTTOUDIN**

Mme Aline PLOTON a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire propose de rajouter 3 sujets à l'ordre du jour :

- Suppression du point révision des tarifs municipaux au n°11-0419 et remplacement par le sujet subvention DSIL 2019 (commission finances avait émis un avis défavorable à la révision des tarifs après la diffusion de l'ordre du jour) et demande de fonds de concours pour travaux d'AEP 2019 auprès de la CCPEVA
- délibération n°14-0419 : Homologation du tarif des 20 séances pour l'école de natation (sollicitation du 5 avril par le délégataire pour une mise en place le 24/04)
- délibération n°15-0419 nouvelle numérotation par rapport à la convocation correctif d'une erreur matérielle – sujet inchangé

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 MARS 2019.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve le compte rendu du 18 mars 2019.

2. AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION N°01-0419 – DEBAT SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU

Dans sa circulaire du 15 octobre 2018 et dans un courrier du 19 février 2019, le Préfet estime que la compétence eau devra être transférée au 1^{er} janvier 2020 pour toutes les communes de la CCPEVA considérant que cette compétence est déjà partiellement gérée par l'intercommunalité.

Il est vrai que lors de la fusion de la CCPE et du SICVA de la Vallée d'Abondance, le SIVOM du plateau gérant 3 km de réseau d'eau potable a été dissous au 1^{er} janvier 2017 et repris par la CCPEVA. Néanmoins, cette compétence « eau » est très résiduelle et ne

concerne que le transport de l'eau (la CCPEVA ne produit pas d'eau actuellement). Au-delà de cette lecture stricte des textes de loi, la commune de Châtel n'est pas favorable à un transfert dès 2020 pour les raisons suivantes :

- Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle les modalités concrètes d'organisation du service et notamment comment seront gérées les urgences au niveau des communes ; la spécificité de Châtel liée à l'accueil touristique de plus de 23 000 lits pendant près de 5 mois l'hiver avec des conditions d'accès difficiles doit être prise en compte ; nous pensons que l'équipe intercommunale avec toute la bonne volonté n'aura pas eu suffisamment le temps de connaître les réseaux des différentes communes pour être en mesure d'intervenir le plus efficacement possible. Il y aura nécessairement un relais de nos équipes. Le délai pour effectuer le transfert de cette compétence peut permettre une transmission sereine de la connaissance entre les équipes communales et intercommunales
- Nous ne souhaitons pas que le service de l'eau puisse être exploité en délégation de service public confiée à un grand groupe.
- Nous ne souhaitons pas que le prix de l'eau augmente sans amélioration du service pour nos contribuables.
- Nous estimons que les Maires doivent pouvoir garder la maîtrise des coûts du m3 mais surtout des travaux à effectuer sur leurs réseaux. Comme aborder la priorisation des investissements avec l'intercommunalité et obtenir des garanties sur leur programmation ? la commune doit terminer le chantier du Meurba en créant le réservoir de 1000 m3 afin d'assurer la pérennité de distribution des habitations. Le projet doit se concrétiser après la phase foncière en cours et qui devrait s'achever en 2020. Quelle garantie la commune a-t-elle que ces travaux seront retenus par l'intercommunalité ?
- Un transfert d'une compétence aussi importante à quelques mois des élections municipales ne nous paraît pas adapté

D'autres communes du territoire partagent notre opposition pour des raisons diverses et parfois similaires.

La Commune de Châtel souhaiterait engager une discussion avec M. le Préfet et Mme la Présidente de l'intercommunalité pour différer ce transfert. Une réunion est programmée le 29 mai. La commune n'est pas opposée à un transfert mais elle demande un délai raisonnable pour préparer sereinement ce transfert.

M. BUTTOUDIN demande le délai de prolongation du report ? M. le Maire précise qu'on peut reporter jusqu'en 2026.

M. le Maire précise que nous devons avoir des garanties d'intervention et la certitude du fonctionnement notamment en cas d'urgence.

M. MAXIT demande si on est certain que les grands groupes ne vont pas gérer à terme cette compétence. M. le Maire précise qu'il faudra être vigilants à ce sujet même après le transfert.

Ce sujet ne donne pas lieu à vote mais une prise de connaissance officielle des élus municipaux.

DELIBERATION N°02-0419 – CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL « MAISON MEDICALE »

M. le Maire rappelle au Conseil qu'au début de ce mandat, la municipalité avait le projet de la création d'une « Maison médicale ». Le lieu d'implantation pressenti est les bureaux qu'occupe actuellement la SAEM. Cette dernière a acheté en mars 2019 l'ancien bâtiment appartenant au conseil Départemental situé à Vannes (ex locaux du CERD). Il est donc temps désormais d'amorcer la réflexion avec les acteurs principalement concernés que sont les médecins et autres professions médicales et paramédicales. M. le Maire précise que les médecins, infirmières, dentiste et kinésithérapeutes seront

destinataires très prochainement d'un courrier les invitant à une rencontre avec quelques élus désignés pour représenter le Conseil municipal. M. le Maire souhaite donc créer une commission relais des besoins des médecins et autres professionnels de santé pour apporter une écoute attentive et réfléchir à l'aide que la municipalité pourrait apporter à ces professionnels. (7 professionnels de santé ont déjà fait connaître leurs besoins 4 médecins (2 de la vallée, 2 extérieurs propriétaires de Châtel), 2 kiné et un dentiste. L'ordre des médecins sera également invité à participer à nos échanges.

Pour faciliter les discussions avec les acteurs de la santé, M. le Maire demande à ce que 2 ou 3 élus puissent constituer un groupe de travail représentant la municipalité. Il rajoute que Mme ROQUIGNY pourrait apporter sa compétence et sa connaissance sur le sujet et en tant que vice présidente du CCAS et infirmière aurait légitimité à présider et animer ce groupe de travail. Il fait appel à candidature pour 2 ou 3 autres élus.

Mme TOCHET, M. MAXIT, Mme MOUTHON ont manifesté le souhait d'intégrer ce groupe de travail.

➔ A l'unanimité, le Conseil approuve la création et la composition du groupe de travail « maison médicale ».

3. AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N°03-0419 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2018

M. le Maire expose que les élus ont reçu les documents avant la séance et présente en synthèse les comptes 2018 pour chaque budget.

Arrivée de Mme Karine BERTHET à 20H35

BUDGET ANNEXE TRANSPORT		CA 2018	RAR 2018
Section de Fonctionnement	Recettes	1 202 280,28 €	
	Dépenses	1 194 599,32 €	
	Résultat de clôture	7 680,96 €	
Section d'Investissement	Recettes	66 400,79 €	
	Dépenses	47 333,32 €	
	Résultat de clôture	19 067,47 €	
AFFECTATION DE RESULTAT : Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, l'excédent de fonctionnement est repris en totalité à la section de fonctionnement du BP 2019			

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE		CA 2018	RAR 2018
Section de Fonctionnement	Recettes	1 966 805,34 €	
	Dépenses	1 490 008,23 €	
	Résultat de clôture	476 797,11 €	
Section d'Investissement	Recettes	442 400,00 €	
	Dépenses	900 026,30 €	
	Résultat de clôture	- 457 626,30 €	
	Besoin de financement	- 457 626,30 €	
AFFECTATION DE RESULTAT :			

Le résultat de fonctionnement de 476 797,11 € est affecté pour 457 630 € à la section d'investissement et le surplus de 19 167,11 € à la section de fonctionnement du BP 2019

BUDGET ANNEXE FORETS		CA 2018	RAR 2018
Section de Fonctionnement	Recettes	88 832,20 €	
	Dépenses	69 790,34 €	
	Résultat de clôture	19 041,86 €	
Section d'Investissement	Recettes	373,81 €	
	Dépenses	0 €	1 600,00 €
	Résultat de clôture	373,81 €	-1 600,00 €
Besoin de financement		1 600,00 €	

AFFECTATION DE RESULTAT :

Bien que le résultat de la section d'investissement soit excédentaire, 1 600 € de l'excédent de fonctionnement est affecté à la section d'investissement pour couvrir les RAR de 2018, le surplus de 17 441,86 de fonctionnement à la section de fonctionnement du BP 2019

BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIKES		CA 2018	RAR 2018
Section de Fonctionnement	Recettes	2 198 562,88 €	
	Dépenses	1 830 163,14 €	
	Résultat de clôture	368 399,74 €	
Section d'Investissement	Recettes	3 743 024,19 €	
	Dépenses	3 169 185,68 €	385 025,31 €
	Résultat de clôture	573 838,51 €	- 385 025,31 €
Besoin de financement		0 €	

AFFECTATION DE RESULTAT :

Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, l'excédent de fonctionnement de 368 399,74 € est repris en totalité à la section de fonctionnement du BP 2019

BUDGET ANNEXE EAU		CA 2018	RAR 2018
Section de Fonctionnement	Recettes	759 828,91 €	
	Dépenses	507 296,25 €	
	Résultat de clôture	252 532,66 €	
Section d'Investissement	Recettes	1 233 861,19 €	85 550,48 €
	Dépenses	799 441,15 €	575 099,58 €
	Résultat de clôture	434 420,04 €	- 489 549,10 €
Besoin de financement		55 129,06 €	

AFFECTATION DE RESULTAT :

Bien que le résultat de la section d'investissement soit excédentaire, 55 500 € de l'excédent de fonctionnement est affecté à la section d'investissement pour couvrir les RAR de 2018, le surplus de 197 032,66 de fonctionnement à la section de fonctionnement du BP 2019

BUDGET ANNEXE PATRIMOINE		CA 2018	RAR 2018
Section de Fonctionnement	Recettes	122 635,20 €	
	Dépenses	58 379,03 €	

	Résultat de clôture	64 256,17 €	
	Recettes	25 610,00 €	0 €
	Dépenses	55 553,29 €	0 €
Section d'Investissement	Résultat de clôture	- 29 943,29 €	
	Besoin de financement	29 943,29 €	

AFFECTATION DE RESULTAT :

Le résultat de fonctionnement de 64 256,17 € est affecté pour 30 000 € à la section d'investissement et le surplus de 34 256,17 € à la section de fonctionnement du BP 2019

BUDGET ANNEXE PARKING		CA 2018	RAR 2018
	Recettes	€ 318 504,82	
	Dépenses	€ 296 485,03	
Section de Fonctionnement	Résultat de clôture	€ 22 019,79	
	Recettes	€ 522 482,93	- €
	Dépenses	€ 125 698,93	9 801,76 €
Section d'Investissement	Résultat de clôture	€ 396 784,00	- 9 801,76 €
	Besoin de financement	0 €	

AFFECTATION DE RESULTAT :

Le résultat de la section d'investissement étant excédentaire, l'excédent de fonctionnement est repris en totalité à la section de fonctionnement du BP 2019

BUDGET PRINCIPAL		CA 2018	RAR 2018
	Recettes	€ 11 958 137,57	
	Dépenses	€ 8 843 512,54	
Section de Fonctionnement	Résultat de clôture	€ 3 114 625,03	
	Recettes	€ 2 164 394,51	58 000,00 €
	Dépenses	€ 3 506 733,29	511 505,05 €
Section d'Investissement	Résultat de clôture	- 1 342 338,78	- 453 505,05 €

	€	
	Besoin de financement	- 1 795 843,83 €
AFFECTATION DE RESULTAT : Le résultat de fonctionnement de 3 114 625,03 € est affecté pour 1 800 000 € à la section d'investissement et le surplus de 1 314 625,03 € à la section de fonctionnement du BP 2019		

Pour information, M. le Maire expose au Conseil qu'une note annexe au CA doit être produite chaque année retraçant en dépenses les actions et équipements financés par les produits annuels de la taxe de séjour (art R.2333-45 du CGCT) et de la taxe des remontées mécaniques (L.2333-53 CGCT).

Il est constaté que le produit de TDS baisse de 7 % en 2018 par rapport à 2017.

AFFECTATION 2018 TAXE DE SEJOUR		
<u>Recettes</u>		
	<i>Produit de la taxe</i>	488 446,70 €
<u>Dépenses</u>		
	<i>Reversement CHATEL TOURISME</i>	200 000,00 €
	<i>Salaire régisseur TDS</i>	16 881,00 €
	<i>Maintenance du logiciel plateforme TDS</i>	5 616,00 €
	<i>Feu d'artifice du 31.12.2017</i>	4 920,00 €
	<i>Feu d'artifice du 14.07.2018</i>	7 920,00 €
	<i>Animations (Mon plus beau noel, Belle dimanche, Championnats de France Ski...)</i>	33 859,92 €
	<i>Centre de loisirs hiver</i>	24 382,00 €
	<i>Autres animations CHATEL TOURISME</i>	50 000,00 €
	<i>Ars sonora (partiellement)</i>	145 953,40 €
	Total	489 532,32 €

Le produit de taxe sur les RM est en hausse de 3,76% par rapport à 2017. Les dépenses sont elles aussi stables par rapport à n-1

AFFECTATION 2018 TAXE SUR LES REMONTEES MECANIKES		
<u>Recettes</u>		
	<i>Produit de la taxe</i>	581 570,79 €
<u>Dépenses</u>		
	<i>Subvention au budget Transport pour le financement du transport des skieurs dans la station</i>	288 000,00 €
	<i>Subvention au budget Parking pour le financement du stationnement des skieurs dans la station</i>	164 900,00 €
	<i>Subvention Ski-club</i>	94 100,00 €
	<i>Subvention Société de secours en montagne</i>	400,00 €
	<i>Participation à la diffusion de programmes télévisuels</i>	25 000,00 €
	<i>Pertes sur créances irrécouvrables Frais de secours sur pistes</i>	20 400,00 €
	Total	592 800,00 €

Monsieur le Maire quitte la séance et M. BUTTOUDIN, Président de la commission des finances procèdera au Vote des comptes administratifs 2018 des budgets.

→ A la majorité (M. le Maire étant sorti de la salle), le Conseil approuve les CA 2018 des budgets annexes et budget principal.

Retour de M. le Maire dans la salle.

DELIBERATION N°04-0419 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

M. le Maire expose que les comptes de gestion de l'exercice 2018 dressés par la Trésorerie d'Abondance sont en tous points identiques aux comptes administratifs et conformes aux écritures budgétaires passées en 2018.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve les comptes de gestion des budgets annexes et principal.

DELIBERATION N°05-0419 – AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats à prendre en compte sur les budgets primitifs de 2018 correspond à la présentation donnée dans les tableaux ci-dessus au point 03-0419 ligne affectation des résultats.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve les affectations de résultats tels que présentés ci-avant au point 03-0419 pour les différents budgets annexes et principal.

DELIBERATION N°06-0419 – VOTE DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2019 ET AU CCAS

ASSOCIATIONS	Exercice 2018	Proposition 2019	Commentaires
Agriculteurs de CHATEL	44 454.40	40 156.35	Nombre UGB en baisse
Amicale du Personnel communal	7 230.00	7 500.00	
Anciens d'A.F.N. de CHATEL	900.00	900.00	
Anim'EHPAD	1 934.00	1 934.00	
Association Foncière Pastorale	1 500.00	1 500.00	
Chorale	800.00	0.00	Cette association n'a pas souhaité bénéficier d'aide
Club Nautique	3 000.00	3 000.00	
Coop de l'Ecole Classe Maternelle	800.00	800.00	
Les Aînés de la Montagne	500.00	500.00	
Harmonie Municip."L'ECHO ALPIN"	40 000.00	40 000.00	

Maîtres-Chiens d'Avalanches du Chabl.	260.00	260.00	
OCCE 74 Coop Scolaire Ecole Primaire	0.00	10 000.00	Voyage à Londres
CHATEL TOURISME	1 040 000.00	1 120 000.00	Demande de 150 000 € (animations + communication) proposition d'attribution 80 000 €
Parents d'Elèves de Châtel	1 500.00	1 500.00	
Razorbike CHATEL	2 500.00	2 500.00	
Sapeurs-pompiers de Châtel	2 200.00	2 200.00	
Ski-Club de Châtel	80 000.00	80 000.00	
Ski-Club de Châtel subvention exceptionnelle	14 100.00	13 460.00	
Société de Secours en Montagne	400.00	1 000.00	Renouvellement matériel et vêtements
UFOVAL	0.00	30.00	
Football club val d'abondance	15 226.16	16 499.47	Population augmente un peu- même nombre d'adhérents de Châtel
Rando Rose	500.00	0.00	L'association ne sollicite pas d'aide financière mais un soutien logistique
Plif hiboux Léman	1 000.00	0.00	
Bulle d'R	0.00	100.00	Aide au montage d'une conférence sur petite enfance au niveau du chablais
Diverses Subventions	0.00	6 160.18	
TOTAL	1 258 804.56	1 350 000.00	

M. VUARAND, Mme PLOTON sortent de la salle au moment du vote des subventions étant pour le 1^{er} membre de l'association des agriculteurs et pour le second conjoint du président de l'association Razorbike Châtel.
Cette somme sera imputée sur le compte 6574.

En outre, il est proposé de verser une subvention au budget annexe CCAS de 8 530 € versée au compte 657362

→ A l'unanimité, le Conseil approuve le tableau des subventions tel que présenté ci-dessus ainsi que la subvention au budget du CCAS.

DELIBERATION N°07-0419 – VOTE AIDE FINANCIERE A LA SOCIETE DES CINEMAS DU CHABLAIS

M. le Maire rappelle que la loi Sueur n° 92-651 permet aux collectivités locales d'apporter une contribution de fonctionnement à des exploitants privés de cinéma.

Dans ce cadre, une convention d'objectifs a donc été signée le 7 août 2012 entre la Commune et l'exploitant des cinémas du Chablais précisant que le montant de la subvention est fixé chaque année par le Conseil Municipal et transcrit dans un avenant annuel à la convention.

Il est proposé d'octroyer pour l'année 2019, une subvention d'un montant de 10 000 € (même enveloppe que 2018 ; il était sollicité 16 000 €).

M. le Maire rajoute que les 2 salles du cinéma fêtent leurs 50 ans cette année. Aussi le service culturel en partenariat avec M. Piccot a monté une opération de projection de film à succès tout au long de cette semaine du 8 au 12 avril. L'entrée est gratuite (dans les limites des places disponibles). Le programme de cette semaine est disponible en mairie. (joint pour info en annexe)

M. le Maire souligne qu'il ait rare qu'une station ait 2 salles. Il exprime une inquiétude du maintien dans le temps de ces 2 salles. Dont une qui est louée à un privé. La commune pourra toutefois garantir l'ouverture d'une salle.

Mme Ploton expose qu'il y a une mauvaise insonorisation de la salle du Chamois.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve le montant de l'aide financière apportée à la société des cinémas du Chablais pour l'aider à maintenir son activité sur la station.

DELIBERATION N°08-0419 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Considérant l'avis de la commission des finances des 13 décembre 2018 et 1^{er} avril 2019 au regard de la situation financière nettement améliorée depuis l'exercice 2017, il convient de proposer les taux des 4 taxes locales comme suit :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation - TH	27,2%	27.7%	27.7 %
Taxe foncière (bâti) – TB	20,6%	21,1%	21.1 %
Taxe foncière non bâti - TNB	89,04%	89,04%	89,04%
Produit attendu des taxes communales	4 885 959 €	5 103 546 €	5 542 531

Monsieur le Maire expose que les bases fiscales devraient évoluer cette année de 2.2 %, ce qui aura un impact sur le contribuable bien que les taux n'aient pas augmenté. Enfin, malgré les annonces gouvernementales de la suppression de la taxe d'habitation, force est de constater qu'elles ne concernent pas la majorité des chatellans qui restent surpris de devoir continuer à payer la taxe. Enfin, pour ceux qui ne la payent plus ou dans une moindre mesure, il reste une part de cotisation qui correspond à la hausse des taux en 2017 et qui n'est pas pris en charge par l'Etat (réforme basée sur les taux de TH de 2016).

→ A l'unanimité, le Conseil approuve les taux des contributions directes pour 2019.

DELIBERATION N° 09-0419 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 : BUDGETS ANNEXES DU PATRIMOINE, DU PARKING, DU TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES, DES FORETS, DES REMONTEES MECANQUES, DE L'EAU ET BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.

M. le Maire expose les propositions de budgets détaillés (documents joints en annexe) :

BUDGETS ANNEXES	Sections	Montant par section	B.P. 2019	évol BP18
FORETS	fonctionnement	93 400 €	97 400 €	-10,25%
	investissement	4 000 €		0,00%
PATRIMOINE IMMOBILIER	fonctionnement	117 000 €	208 000 €	-4,45%
	investissement	91 000 €		7,64%

PARKING	fonctionnement	337 200 €	972 200 €	7,87%
	investissement	635 000 €		21,51%
TRANSPORT	fonctionnement	1 338 000 €	1 438 000 €	11,68%
	investissement	100 000 €		50,49%
EAU	fonctionnement	963 000 €	2 229 000 €	39,14%
	investissement	1 266 000 €		-21,88%
CENTRE AQUATIQUE	fonctionnement	2 021 200 €	2 952 080 €	2,76%
	investissement	930 880 €		3,43%
REMONTEES MECANIKES	fonctionnement	2 446 100 €	5 065 900 €	11,67%
	investissement	2 619 800 €		-37,56%
COMMUNE	fonctionnement	12 590 000 €	18 056 000 €	7,46%
	investissement	5 466 000 €		15,93%
TOTAL CONSOLIDE	fonctionnement	19 905 900 €	31 018 580 €	
	investissement	11 112 680 €		

La liste des investissements programmés est jointe à la présente note ainsi que le détail des projets de budgets.

M. le Maire expose aux élus les différents investissements réalisés sur le mandat, tout budget confondu : 43 000 000 €.

La liste des travaux prévisionnels pour chaque budget a été transmise aux élus avant séance.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve les budgets primitifs des budgets annexes et budget principal 2019

DELIBERATION N° 10-0419 - VOTE DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE PROVENANT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LES BUDGETS ANNEXES

L'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC exploités en régie, affermés ou concédés par les communes. L'article L. 2224-2 prévoit quelques dérogations à ce strict principe de l'équilibre. Le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général :

- 1) si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- 2) si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, (cas des budgets, transport, parking et centre aquatique)
- 3) si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

	CA1016	CA2017	CA 2018	BP2019	Commentaires/justification
TRANSPORTS	475 000,00 €	462 200,00 €	288 000,00 €	357 800,00 €	Gratuité du service exploité en régie –aucune autre recette à part le remboursement par la SAEM d'une participation

PARKING	146 800,00 €	164 900,00 €	164 900,00 €	174 900,00 €	Insuffisance de recettes liées à une exploitation saisonnière courte
CENTRE AQUA	1 551 700,00 €	1 477 300,00 €	1 409 100,00 €	1 513 000,00 €	Sur ce budget sont imputés les coûts de construction (PPP) et d'exploitation commerciale (DSP)
FORETS	14 000,00 €	10 000,00 €	27 000,00 €	46 000,00 €	Taxe foncière augmentant, pas assez de recettes d'exploitation pour la couvrir-nota la taxe foncière est incluse dans les recettes communales
RM	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Réajustement des amortissements
TOTAL	2 187 500,00 €	2 214 400,00 €	1 889 000,00 €	2 091 700,00 €	
PART DU BUDGET GENERAL	24%	23%	21%	17%	

M. le Maire fait remarquer que l'abondement du budget transport augmente fortement pour 2019 en raison de la hausse des carburants. Le budget du centre aquatique augmente également en raison de la part assainissement qui augmente car le centre aquatique ne bénéficie plus de tarification dégressive au m3. Néanmoins, 30 % de la consommation d'eau n'est pas assainie car rejetée dans les eaux pluviales après traitement, il sera donc sollicité auprès de la CCPEVA un dégrèvement pour 2018.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve les subventions d'équilibre à verser du budget général vers les budgets annexes tels que présentés.

DELIBERATION N°11-0419 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DSIL

La municipalité souhaite réaliser un programme de rénovation énergétique de ces bâtiments enfance. Elle propose ainsi d'isoler la nuit les baies vitrées des bâtiments en apposant des volants roulants. Outre l'aspect thermique et consommation énergétique, cela contribuera à la sécurité des locaux en diminuant le risque d'effraction et faciliter le confinement.

Ce type de projet est parfaitement éligible au fonds d'Etat (dotation de soutien à l'investissement local D.S.I.L.)

→ A l'unanimité, le Conseil approuve la demande de subvention au titre du DSIL 2019 pour les travaux fléchés.

DELIBERATION N°11bis-0419 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS CONCOURS CCPEVA

M. le Maire rappelle que la CCPEVA a mis en place des fonds de concours destinés à soutenir les communes de son territoire sur des investissements précis. Le montant maximum de l'aide allouée sur l'année est de 30 % du montant de l'opération avec un maximum de 48 000 €. L'auto financement communal doit être aussi de 30 % minimum.

Au regard des contraintes de surcalibrage liées à la fréquentation touristique, la commune propose d'inscrire à cette aide les travaux d'AEP 2019 suivants :

1°) Travaux de captage et adduction d'eau de la source du Meurba

Travaux captage source du Meurba		
Montant des travaux	722 500,00	
Aide Agence de l'Eau	163 612,00	23,65%
Aide Agence de l'Eau procédure protection du captage	7 250,00	
Aide du Conseil Départemental	252 875,00	35%
Subvention Fonds de concours CCPEVA	28 000,00	
Auto financement Commune	270 763,00	

2°) Mise en place d'un traitement de désinfection et réhabilitation du génie-civil du réservoir de Prés La Joux

Travaux mise en place traitement et réhabilitation génie-civil Réservoir de Prés La Joux		
Montant des travaux	122 000,00	
Subvention du Conseil Départemental	42 700,00	35 %
Subvention Fonds de concours CCPEVA	20 000,00	
Auto financement Commune	59 300,00	

→ A l'unanimité, le Conseil approuve la demande de subvention au titre des fonds de concours.

DELIBERATION N°12-0419 – AIDE COMMUNALE A L'ACQUISITION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

M. le Maire propose de réserver une enveloppe financière annuelle pour aider les habitants à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Ce dispositif vient compléter celui mis en place par la loi de transition énergétique « le bonus vélo à assistance électrique » et qui octroie une aide d'Etat complémentaire à celle versée par une collectivité.

Le cumul des 2 aides (Etat +commune) est au maximum de 200 € par vélo et par personne.

Il propose d'allouer pour cette année 10 000 € soit 200 euros aux personnes ; ce qui pourrait donc être attribué aux 50ers demandes.

Un dossier de demande d'aide communale ainsi qu'une convention seront mis à disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune.

Mme PLOTON propose de mettre en place un vélo bus pour les enfants pour les accompagner en sécurité à l'école. M. le Maire lui demande de se renseigner sur la faisabilité et de venir l'exposer aux membres du Conseil.

→ A l'unanimité, le Conseil prend connaissance du dossier et approuve l'enveloppe 2019 et les modalités d'attribution individuelle.

DELIBERATION N°13-0419 – PARTICIPATION FINANCIERE – FETE DES MERES

Il convient de déterminer le montant de la participation financière des mamans pour cette sortie.

Il est proposé la somme de 100 € par personne pour le séjour. (même somme que 2018 pour un coût du séjour similaire). Le voyage 2019 sera organisé en Isère sur les saveurs dauphinoises les 11 et 12 mai prochains

→ A l'unanimité, le Conseil approuve le montant de la participation financière des participantes.

DELIBERATION N°14-0419 – HOMOLOGATION TARIF ECOLE DE NATATION

M. le Maire a été sollicité par le délégataire du centre aquatique pour soumettre à l'approbation du Conseil le tarif de 180 € pour 20 séances d'apprentissage de la natation pour les vacances d'intersaison.

Le tarif n'existait que pour 10 séances à 95 €. Considérant que cette proposition répond à un besoin, il est proposé d'accepter cette demande.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve cette modification tarifaire

4. RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°15-0418 - CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Il convient de recruter un agent diplômé à minima du CAP cuisine pour assurer la restauration scolaire notamment pendant toutes les vacances scolaires et certains week-ends. L'équipe d'entretien des locaux doit par ailleurs être renforcée, aussi il est proposé de créer un poste sur le grade d'agent d'entretien pour couvrir ces deux missions toute l'année. Un appel à candidature selon un profil spécifique est établi.

M. le Maire expose que la CCPEVA étudie la mise en place d'une cuisine centrale pour livrer des repas aux écoles du territoire. M. BUTTOUDIN expose qu'il y a un risque que des groupes du type Sodexho reprennent la cuisine par la suite, donc il suggère une grande vigilance sur ce sujet.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve la création de ce poste à compter de mai 2019.

5. INFORMATIONS

A. Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire

- Décision n°2019-01 - tarifs Vannes
- Décision n°2019-02 - dissolution régie patinoire
- Décision n°2019-03 - dissolution régie déchetterie

B. Informations diverses

- Opération transport gratuit dans le cadre de la journée de dépistage du cancer du sein qui est organisé par l'association Rando Rose en partenariat avec l'association Sein Léman Avenir (DR Salvat), les hôpitaux du Léman. Le concessionnaire Jean Lain est sollicité pour la mise à disposition d'une navette pour assurer le transport des femmes

volontaires à ce dépistage. Le 24/04 est la 1ere journée de dépistage organisée sur la vallée avec une capacité de prise en charge de 8 femmes. Le consortium souhaite organiser d'autres journées pour tenter de convaincre la majorité des femmes non encore dépistées de faire cet examen. Mme Roquigny, Présidente de l'association Rando Rose invite tous les élus de Châtel a faire circuler cette information à la population. Un flyer de cette opération est joint à cette note.

Ordre du jour épuisé à 21h21

Le Maire, Nicolas RUBIN



Le secrétaire de Séance, Aline PLOTON



